



Formation 1 : Professionnels et dirigeants préparez-vous au PAS

Les derniers doutes ont été levés, le prélèvement à la source (PAS) sera activé le 1^{er} janvier 2019.
Comment s'appliquera-t-il lorsqu'on est commerçant, artisan, libéral ou dirigeant de société ?
Comment gérer ses échéances d'impôt face aux fluctuations d'activité ?
Rémunération, revenus fonciers, épargne retraite : comment optimiser votre situation fiscale en 2018 ?
Toutes les réponses dans ce séminaire.

Professionnels et dirigeants préparez-vous au PAS

Demande d'inscription

23 octobre 2018 de 14h à 17h

29 octobre 2018 de 9h à 12h

Société :

Nom :

Prénom :

Fonctions :

E-mail :

Tél :

Adresse :

CP :

Ville :

Date et signature :

Valider et imprimer la demande d'inscription qui doit être retournée accompagnée du règlement à l'ordre de
GVGM FORMATION, 5 rue du Fuyant, 42 300 Roanne – Contact : Mme Claire Seive 04 77 60 47 72